

Des Algériens du deuxième et du troisième âge à l'heure de la retraite et du vieillissement

Ali MEKKI ⁽¹⁾

Introduction

Depuis peu, les pouvoirs publics découvrent la question des retraités immigrés par l'intermédiaire des Caisses Régionales d'Assurance Maladie, des Caisses de Retraites Complémentaires, par l'intermédiaire des minimas sociaux. Ils découvrent les problèmes qu'ils posent et qu'ils vivent. De leur côté les associations se mobilisent, s'activent autour de cette question sans que l'on puisse isoler ou arrêter un événement fondateur ou trouver une raison déterminante à cette mobilisation.

D'études en recherches, de tables rondes en colloques, deux courants des sciences sociales se rencontrent pour traiter de ce nouveau « problème » au carrefour de la gérontologie sociale et de la sociologie de l'immigration. S'est constitué ainsi un nouveau champ spécialisé dans la gestion et la prise en charge du vieillissement des immigrés.

C'est dans ce contexte que les trois acteurs de l'immigration, les immigrés, la société d'accueil et ses institutions, la société d'origine, s'interrogent sur cette présence. Tous se sont représenté l'immigration comme exclusivement justifiée par le travail. Les retraités immigrés bousculent ces représentations traditionnelles.

L'ensemble de cette mobilisation participe de la constitution de la vieillesse immigrée en un « problème » social et un champ d'intervention nouveaux. Qu'en est-il exactement de la réalité ? Est-on face à l'invention d'un problème et à la « constitution du champ » des nouveaux agents de gestion de la vieillesse immigrée ou bien d'une réalité que nous découvrons ? Comment cependant ne pas être surpris devant ce sentiment général de découverte d'une nouvelle réalité sociale ?

Il faut vraiment s'être convaincu et avoir longtemps cru que les immigrés n'étaient là que transitoirement, le temps du travail, pour s'apercevoir et s'étonner aujourd'hui que les immigrés ne repartent pas au pays définitivement et que par conséquent, ils vieillissent ici.

⁽¹⁾ Centre Régional d'Etudes et d'Observation des Politiques et des Pratiques Sociales, 04100 Manosque, France.

La politique migratoire française a largement ignoré cette population de personnes âgées étrangères dont la part dans la population étrangère globale n'est pas plus importante au RGP de 1990 qu'à celui de 1946. De 1945 à 1974, la période des trente glorieuses a été celle du recrutement massif de main d'œuvre. Le vieillissement a peu de place dans ce contexte et, quand il est abordé, il l'est sous l'angle de la maladie, du coût social et de la solitude. Les années 1974 – 1981 créent certes une nouvelle approche mais on reste dans l'incertitude. Les immigrés s'installent mais on ne sait pas s'ils resteront.

La sortie de l'univers du travail, des immigrés, s'avère encore difficile à penser pour les décideurs qui ne l'envisagent qu'en termes institutionnels : problèmes de papiers, de reconstitution de carrière, d'accords de sécurité sociale, de mode de règlements des décès (rapatriements, carrés musulmans). Quelques ouvrages mettent en avant la solitude, le non-retour.

À partir de 1981, la politique migratoire s'inscrit dans une nouvelle donne avec l'émergence politique des descendants des immigrés. Les principales mesures concernent très peu les immigrés âgés (libéralisation de la vie associative, carte de dix ans, régularisation des sans papiers). Or, c'est précisément ce mouvement associatif issu des années 1980 qui se mobilisera en faveur des aînés de l'immigration. La vague associative sur laquelle ont vogué les descendants des immigrés du deuxième et troisième âge de l'émigration immigration, va en quelque sorte se mobiliser pour que les difficultés de leurs aînés qui ont accédé à la retraite, soient repérées et prises en charge.

Ces descendants, dont sont issus aussi des travailleurs sociaux, participeront à cette mobilisation et feront en quelque sorte exister cette question.

En fait, on peut expliquer que si la question des personnes âgées immigrées ne s'est jamais constituée en problème social dans les années précédentes, c'est parce qu'il n'y avait personne pour désigner cette population comme une population vivant des difficultés puisque numériquement parlant la part des personnes âgées au sein de l'immigration est restée constante depuis le recensement général de la population de 1946.

Mais qu'en est-il exactement de cette problématique ? Et à quels intérêts divers répond ce nouveau « problème social » Et en premier lieu quels effectifs représentent ils ?

Sociologie de l'immigration et gérontologie

Cette rencontre entre la gérontologie et la sociologie des migrants génère trois types de pratiques ; des écrits et des recherches, des tables rondes et des colloques, et une mobilisation associative très importante.

- Parmi les recherches et les écrits, on retiendra Gérard Noiriel, enseignant d'Histoire Sociale à l'école Normale Supérieure et son équipe et Abdelmalek Sayad Les résultats de cette recherche¹ de Noiriel peuvent être regroupés autour de trois thèmes.

Tout d'abord les représentations communes sur les vieux immigrés, les associant exclusivement au travail, constituent à la fois une entrave à leur intégration et un obstacle à la compréhension du vieillissement dans l'immigration. Si ce vieillissement pose des problèmes spécifiques c'est d'abord en raison des troubles d'identité qui affectent les immigrés parce qu'ils ont intériorisé la représentation de l'immigré comme travailleur. Dans ces conditions, il leur est difficile de s'accepter eux-mêmes en tant que retraités dès lors que c'est une représentation dominante dans la société française.

Ensuite, l'espace social de la vieillesse immigrée en région parisienne est constitué de constats divers.

En premier lieu, les vieux immigrés travaillent souvent au-delà de 65 ans. Il existe un taux de masculinité important. Le vieillissement est différent selon les nationalités. Ce qui différencie les nationalités c'est qu'elles se situent à des moments différents dans l'histoire de leur émigration. Le temps joue en faveur de l'intégration et, pour Gérard Noiriel, plus une immigration est ancienne, plus elle est intégrée. Le vieillissement d'une communauté en pays d'immigration est en lui-même un facteur d'intégration.

Un autre constat fait par cette recherche concerne les foyers de travailleurs migrants qui ne sont plus des lieux d'accueil temporaire mais sont devenus des lieux de vieillissement définitif.

Enfin, le retour est vécu comme une obsession car la présence en France, hors du prétexte du travail, est considérée comme illégitime. Ne pas rentrer au pays est vécu comme une trahison.

¹ « Le vieillissement des immigrés en région parisienne ». Rapport final. Etude réalisée pour le Fonds d'Action Sociale par un groupe de chercheurs, sous la responsabilité scientifique de Gérard Noiriel. Coordinateurs Eric Guichard et Marie-Hélène Lechien. Septembre 1992.

Selon Gérard Noiriel cette contradiction paraît être vécue plus intensément par les Algériens en raison du poids de l'histoire mais elle est perceptible chez toutes les personnes âgées interrogées, qu'elles soient d'origine espagnole, portugaise, sénégalaise ou marocaine.

Pourquoi, dans ces conditions, la plupart d'entre eux décident-ils de rester en France ? Pour des raisons matérielles : la retraite, les soins, la protection sociale, le confort matériel mais aussi pour des raisons familiales, des raisons d'intégration en France, ou encore de rupture avec le pays.

Deux articles fondamentaux traitent chez Sayad des contradictions qui pèsent sur l'immigration. Il s'agit de :

- « La vacance comme pathologie de la condition d'immigré : le cas de la retraite et de la préretraite² ».

- « Vieillir ... Dans l'immigration³ ».

Dans ces deux articles, l'auteur insiste sur le fait que « Les émigrés – immigrés ne le sont qu'à titre provisoire pour des raisons de travail. » Leur présence en France est donc conditionnelle. Ce provisoire est en même temps illusoire parce que c'est un provisoire qui dure. Lorsque la définition de l'émigré – immigré est affectée, il y a crise. Ces crises s'appellent chômage, maladie, invalidité, accident du travail, préretraite et retraite car ils ne travaillent pas ou plus durant ces périodes. Vieillir en situation d'émigré ne pourra être toléré qu'à la condition de travailler à justifier son émigration en tant que personne âgée et par-là à lui conférer une nouvelle légitimité. Faute de mettre fin à leur émigration, tous les vieux émigrés s'efforcent de faire en sorte que leur émigration soit – ou apparaisse – digne de leur vieillesse et, corrélativement, que leur vieillesse ne soit pas trop compromise par leur émigration qui dure ou qui a trop duré.

« Si vieillir honorablement c'est vieillir parmi ses proches et en même temps que ses contemporains, comment vieillir honorablement dans l'émigration qui sépare les uns des autres ? Comment vieillir honorablement aussi sans courir le risque de devoir être confronté à une communauté dont on s'est séparé depuis longtemps ? Seule l'existence d'une communauté d'émigrés se donnant comme le prolongement ou la reproduction de la communauté d'origine, permet de résoudre cette gageure ».

² Sayad, A. (1986), « La vacance comme pathologie de la condition d'immigré : le cas de la retraite et de la préretraite », in *Gérontologie*, n° 60.

³ Sayad, A. (1993), « Vieillir ... Dans l'immigration. » Vieillir et Mourir en exil. Immigration Maghrébine et vieillissement, 43-59, Lyon. Presses Universitaires de Lyon.

Avec des émigrés qui vieillissent ailleurs que chez eux et autrement, se pose donc la question de la ré-interprétation plus ou moins valable de leur présence en France, mais se posent aussi les effets de ce vieillissement anachronique. Dans la mesure où ce vieillissement se réalise hors de la communauté, il bouscule l'ordre des choses entre les générations, entre les sexes. Pendant l'absence de l'émigré, il a bien fallu que la vie continue et c'est toute l'économie des échanges dans le groupe, dans la famille, qui se trouve profondément transformée.

Sayad estime qu'analyser les trajectoires individuelles « notamment les plus exceptionnelles et parmi elles celles dont le retour est fort tardif au sein de la communauté d'origine et à un âge avancé, on se donne les moyens de porter au grand jour les conditions sociales de tout le phénomène migratoire ». Ces conditions sont celles qui président à la fois à la naissance de ce phénomène et à sa perpétuation de manière indéfinie ; conditions qui pour exister, ou du moins pour avoir de bonnes raisons d'être effectives, doivent reposer sur une série d'illusions collectivement entretenues. Ce sont : l'illusion du provisoire, l'illusion du retour définitif au pays, l'illusion de la continuité, de la fidélité à soi et à son groupe et, en dernier lieu, l'illusion que le cycle migratoire procède d'une série de décisions n'engageant que leurs acteurs.

- Les colloques ont permis une sensibilisation des acteurs et des pouvoirs publics mais celle-ci ne s'est pas transformée en décisions concrètes sur le terrain. Les militants de l'immigration ne vont pas être en reste et leur rencontre avec des agents d'un secteur de l'aide sociale dans les colloques précédemment cités, ou dans les tables rondes, va peu à peu contribuer à la mise en forme de la vieillesse immigrée comme un problème social nouveau. Elle devient un enjeu économique important.

- La mobilisation peut se regrouper autour de trois axes :

- Une mobilisation associative sur les droits des étrangers avec principalement le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés) qui a le premier organisé la mobilisation juridique pour l'octroi du minimum vieillesse aux étrangers dont les pays originaires n'ont pas de convention de réciprocité avec la France. Cette mobilisation a abouti à un changement de la loi française qui n'exige plus la possession de la nationalité française pour l'attribution d'allocations non contributives⁴ (loi Chevènement 11 Mai 1998). On ne peut bien évidemment pas toutes les citer.

⁴ L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) appartient à la catégorie des allocations vieillesse non contributives. Les allocations de vieillesse non contributives sont celles qui sont versées sans qu'il soit nécessaire d'avoir cotisé préalablement. Il suffit de remplir les conditions pour en obtenir le versement. La conséquence est que les sommes

- Une mobilisation active prend forme autour de la création d'un réseau de prise en charge du problème du vieillissement sous la forme d'actions sociales spécifiques, autour de trois pôles ; la santé, l'animation, les droits administratifs.

- Les associations ou organismes gestionnaires de foyers d'ex-travailleurs migrants qui voient leur bâti se transformer en maison de retraite pour vieux immigrés âgés, se mobilisent pour attirer l'attention sur le fait que leurs résidents vieillissent en foyers dont les bâtis ne sont pas adaptés aux difficultés physiques et psychologiques des migrants âgés

Cette question du vieillissement des immigrés abrite finalement toute la question de la condition de l'émigré immigré dans sa complexité. En effet, plusieurs questions s'imbriquent les unes aux autres et sont portées par une population plus ou moins fragile Coexistent des dimensions économique, sociale, psychologique, juridique voire philosophique dont les enjeux font intervenir des partenaires différents inégalement sensibilisés par cette question⁵.

Le terrain.

Nous nous appuyerons sur l'étude de deux groupes sociaux, deux groupes de « chibanis » ; des Chaouias à Digne les Bains originaires de Aïn Fakroun, et des kabyles de Sidi Aïch Je vais vous les présenter brièvement :

- Le groupe de Digne : Il est composé d'une cinquantaine de personnes âgées de la région des plateaux des Aurès (Oum el Bouaghi, Aïn Fakroun et Aïn Beida). Ils sont là depuis les années 50 et ont été employés dans le BTP, le réseau routier, la construction et l'aménagement des stations de Ski, ainsi que l'aménagement de la Durance et la série de barrages sur le Verdon. C'est la loi sur le RMI qui a fait sortir de l'ombre ces vieux Chaouias, c'est-à-dire en 1988 et cette loi du RMI a créé une catégorie inédite qui a existé pendant une dizaine d'années : des retraités bénéficiaires du Revenu Minimum d'insertion, c'est-à-dire des retraités très pauvres, parce que le droit au minimum vieillesse ne leur était pas ouvert. Il ne le sera qu'à partir de 1998 (loi Chevènement).

versées au titre de ces allocations sont récupérables, pour partie, sur succession. Les allocations de vieillesse sont destinées à garantir aux personnes âgées ayant de faibles revenus un minimum de ressources. L'autre allocation de vieillesse non contributive est l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Ces allocations remplacent depuis 2006 le dispositif du minimum vieillesse.

⁵ Vieillir en émigration. Migration Société Vol. 12 n°68 Paris. CIEMI. Mars-avril 2000. Ce numéro fait le point de l'ensemble de la problématique et en donne un aperçu par nationalités.

- Le groupe de Saint –Auban : Ce sont eux des ouvriers de Pechiney, une usine chimique qui a fait venir des villages autour de Sidi-Aïch en petite Kabylie, ses futurs ouvriers. Ils viennent tous du même village et sont tous apparentés. Leur particularité est de disposer de bonnes retraites qui leur permettent de vivre aisément.

L'isolement, une idée fausse.

Il est généralement admis que l'on vieillit mieux lorsque l'on est entouré de ses proches et de sa famille, que lorsqu'on vieillit sans eux. Il faut cependant déconstruire la représentation qui a libre cours en France de l'immigré qui vieillit seul en foyer, qu'on désigne communément par le terme ; les isolés. C'est une vue de l'esprit, ils sont même très actifs dans leur réseau même s'ils ne fréquentent pas les clubs du troisième âge.

Ceux qui ne se sont pas fait rejoindre en France par leur famille, sont effectivement plus présents au pays et grâce à l'argent procuré par les pensions de retraite, ils parviennent vaillamment à réoccuper une place parmi les leurs.. Ceux là vivent en France de manière différente selon leurs dispositions personnelles et selon leurs ressources.

Ces retraités sont les produits d'une émigration-immigration du deuxième âge de Sayad, émigration de montagne. Montagne Kabyle et montagne Aurasiennne, les émigrés immigrés de ces deux montagnes viennent d'un même endroit dans les Aurès et en Petite Kabylie (Ain Fakroun et Sidi Aïch)

Les retraités qui ont laissé leur famille au pays vivent dans les mêmes conditions que lorsqu'ils étaient travailleurs, sauf que leurs allers retours au pays sont plus fréquents. Ils ont gardé le même logement, les mêmes habitudes, seul le discours sur leur présence en France change.

On ne prend pas la retraite de sa condition d'immigré.

Auparavant le travail et les ressources qu'il procurait, maintenant l'émigré en France, aujourd'hui les ressources tirées des pensions de retraite jouent la même fonction économique, le même rôle que le salaire du travailleur. L'émigré-immigré à la retraite va tirer argument de cela pour justifier encore son absence et plus, une place au sein de la famille

Le rôle et la fonction économique tenus par le travailleur qu'il était, se poursuivent au-delà de la retraite. On prend sa retraite de manoeuvre de maçon, de soudeur, métallier, d'OS, mais pas de sa condition d'immigré, qui est de subvenir aux besoins de sa famille, et par conséquent pas des contradictions qui lui sont attachés.

Lorsque les revenus de la retraite sont bas, il existe une allocation qui s'appelait autrefois « le minimum vieillesse ⁶ » mais qu'on désigne toujours ainsi. C'est une allocation qui vient en aide les personnes âgées dans le besoin matériel. Cette allocation n'est pas comme la retraite exportable. Cette condition de résidence à une histoire juridique et par conséquent, une histoire politique.⁷ Les modalités draconiennes de son contrôle⁸ vont finalement générer des immigrés à vie puisque leur exil doit se prolonger jusqu'au dernier souffle, pour leur permettre de poursuivre leur contribution aux ressources de la famille. Ainsi la France reprend de la main droite ce qu'elle donne de la main gauche⁹ et assignent à résidence ces vieux immigrés. C'est le cas de la plupart des Chaouias de Digne les Bains

Dès lors que l'on se met à parler de vieillissement, voire de gérontologie en matière d'immigration, que les ressources procurées par la retraite, ou que le minimum vieillesse devient pour celles et ceux qui la perçoivent, une assignation à résidence, il ne saurait y avoir de place ni au provisoire – qui a duré 50 ans pour certains – ni à une présence en France surdéterminée par le travail, ni même au retour que personne du reste ne leur demande d'effectuer.

Voilà aujourd'hui ce qu'est un travailleur immigré qui ne travaille pas ou plus en France.

⁶ Depuis le 1er janvier 2007, elle est remplacée par l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), remplace l'ancien "revenu minimal de retraite", qui recouvrait une dizaine de prestations différentes. L'ASPA est une allocation qui s'adresse aux personnes de plus de 65 ans (de 60 ans dans certains cas : inapte au travail, ancien combattant, mère de famille ouvrière...), ayant peu ou pas cotisé pour leur retraite et qui peuvent ainsi bénéficier d'un revenu minimal. Elle est versée, soit par la caisse de retraite qui verse la retraite ou la réversion, soit par un service spécifique géré par la Caisse des dépôts et consignation, lorsque la personne ne relève d'aucun régime d'assurance vieillesse en France. L'A.S.P.A. est composée d'une allocation de base et d'un complément du Fonds national de solidarité vieillesse

L'ASPA est versée sous condition d'âge, plus de 65 ans (de 60 ans dans certains cas, sous conditions de résidence en France ou dans les départements d'Outre-Mer, et sous conditions de ressources de la personne ou du couple (conjoints, concubins) ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS).

⁷ Loschak, Daniele (2004), Revue *Zaïma*, n° 6, « Modes de l'émigration et mondes de l'immigration », Actes du colloque en hommage à Sayad, tenu à Marseille le 22 Octobre 2004. Editions du CREOPS.

⁸ Math, Antoine (2012), « Le contrôle par la résidence » in la Revue *Plein droit*. Vieillesse immigrée, vieillesse harcelée, La revue du GISTI, n° 93, Juin 2012.

⁹ Bourdieu, P. (1998), « Contre-feux », « *La main gauche et la main droite de l'Etat* », Paris, Editions Liber Raisons d'agir, p.9.

« Les vieux » sont autonomes financièrement.

Développée en France la prise en charge publique des personnes âgées est inexistante en Algérie, sauf pour les personnes seules abandonnées

Les immigrés du deuxième et du troisième âge n'ont pas connu ni expérimenté la prise en charge par leurs enfants qu'avaient connu leurs parents, ils vivent actuellement une révolution de ce modèle. Ce principe traditionnel fonctionne toujours, cependant les immigrés n'en sont pas bénéficiaires parce que d'une part ils ont leurs propres ressources, ce qui les rend autonomes financièrement, et d'autre part ils n'étaient pas auprès de leur famille à cause de leur émigration. Ceux qui ont leur famille auprès d'eux sont également autonomes et ne sont pas pris en charge sauf en cas de dépendance. Inversement les familles d'émigrés restées au pays n'ont pu prendre en charge leur parent émigré âgé pour les mêmes raisons.

Qu'est ce qu'une vieillesse qui n'a pas de jeunesse à sa disposition ?

Des fonctions assignées aux territoires.

Devenus autonomes financièrement, les vieux migrants viennent se soigner en France et n'ont pas besoin de leur famille. Cela doit modifier les liens familiaux, on observe, d'ailleurs, un certain relâchement de ces liens. On voit les immigrés se maintenir dans les allers retours jusqu'au bout de leurs forces.

La France, que l'on y vive en famille ou en foyer est le lieu destiné aux soins, où les émigrés préfèrent se soigner, à quelques exceptions près, comme les appareillages optiques ou dentaires, où les produits et les prestations défont toute concurrence. De plus les immigrés et leur famille ont pris des habitudes de soins qu'ils ne souhaitent pas changer.

La France est aussi le lieu des droits sociaux que confèrent les années de travail et la possession d'un titre de séjour, où un minimum de relations administratives doivent être maintenues pour ceux qui perçoivent des prestations ou qui ont besoin de soins. Quand à la carte de séjour, elle est un bien précieux sur lequel on veille avec une particulière attention.

Lorsqu'on y a investi, les retours au pays sont l'occasion de vérifier que l'investissement produit tous ses effets, et que les personnes de la famille ayant reçu délégation veillent bien au grain.

Le pays est aussi le lieu et le moment de « vivre pas cher », de faire donc des économies. Vivre six mois par an au pays, à Chemini, à Aïn Fakroun où une famille peut vivre avec 3 à 400 euros par mois, représente une différence de budget significative, qui couvre en plus les frais de voyage, qu'on peut également amortir en vendant des petites choses comme des cigarettes, de l'alcool, du parfum. En prenant ses billets d'avion ou de bateau, suffisamment à l'avance et avant les afflux estivaux, il est possible de voyager à bas prix.

Un regard et un héritage lourds à porter.

A y regarder de plus près, ces deux groupes qu'on peut sommairement et rapidement qualifier l'un de riche et l'autre de pauvre, connaissent au pays quelques fardeaux lourds à porter et on pourrait utilement s'interroger sur cette prétendue réussite dont on nous rebat les oreilles. Quelle est-elle ? Celle d'avoir construit une maison d'absent, pour cultiver l'intime conviction du retour, celle de percevoir une retraite en euros ? Celle d'être pauvre chez les riches et d'apparaître riche chez les pauvres ?

Des pauvres qui se saignent aux quatre veines en France avec des minimas sociaux, pour jouer aux riches et des riches qui tentent de minimiser leur réussite qui reste entachée du seul fait de s'être déroulée en France, pendant que les villageois souffraient du colonialisme, des conséquences de la guerre de libération, des réformes agraires ratées, des crises au pays, de la guerre civile, de l'impossibilité de sortir du pays etc.

Du point de vue des villageois, pendant que les « planqués » « réussissaient » en France, eux construisaient l'Algérie, se serraient la ceinture, enduraient toute la misère du monde. Cette réussite là, a, sur la scène sociale d'origine un gout de trahison pour les uns et un goût amer pour les autres. Elle a du mal à passer. Alors, on la cache. Même avec beaucoup de devises, on ne peut réintégrer une histoire dont on n'a pas été les contemporains, dont on n'a pas vécu les évolutions et finalement dont on n'a pas été solidaire.

C'est dans ce questionnement fort qui prend l'allure d'un bilan que les immigrés vieillissants vont et viennent au pays. Ils savent que ces considérations traversent les esprits de tous. Ils les devinent dans chaque regard échangé. Leur responsabilité est sans doute engagée lorsqu'ils font sortir de terre des villas cossues, qu'ils achètent à tour de bras, terrains, maisons, voitures, ouvrent des commerces, devant des villageois encore plus pauvres que les pauvres de France. Personne au pays et surtout pas eux, pour témoigner de leurs souffrances, du racisme, de l'humiliation, des angoisses et des peurs, de la solitude, des carences affectives, etc etc.

Alors cette réussite au goût amer qu'on jalouse ici, on préfère, tête basse, la minimiser, la garder pour soi, la nier, en dépit des inévitables fanfarons, dont l'arrogance et la volonté de devenir des notables de retour au village ne dupent personne.

Deux misères qui se croisent dans le temps et l'espace, se font face, mais de manière décalées, l'une omni présente, l'autre passée ou atténuée.

En conclusion, trois catégories de « vieux ».

Ce travail et ces enquêtes auprès des immigrés âgés de Saint-Auban ou de Digne viennent nous rappeler avec force ce qu'affirmait A. Sayad¹⁰. *"On ne peut faire la sociologie de l'immigration sans esquisser en même temps et du même coup une sociologie de l'émigration ».*

Aussi, rendre compte de la vie des immigrés, âgés de là ou d'ailleurs, nécessite d'analyser ce qui se joue sur l'autre "*scène sociale*"¹¹ pour appréhender cette réalité complète, c'est-à-dire les enjeux et les intérêts des différents partenaires, situés politiquement et économiquement autour de cette question. Les vieux émigrés sont au pays, une réalité d'abord économique. Ils sont détenteurs de devises, ils font construire d'immenses maisons, des garages à foison, ils possèdent des voitures neuves, des passeports européens ou des titres de séjour. Tout ce que veulent, et n'ont pas, les villageois. Cette réalité matérielle fait naître envie, jalousie, rancœur ou admiration. La vie économique de certains villages repose sur eux ; les commerces, la construction de maisons, les transports, l'urbanisation des villages. Ils sont présents plus longtemps et plus souvent que lorsqu'ils étaient travailleurs. Au pays, ils sont considérés comme des nantis et se comportent parfois comme tels. Ils sont dotés d'une expérience sociale et professionnelle issue d'un monde dominant, qui fait d'eux, des contestataires du fonctionnement de la société d'origine. Cependant à l'intérieur des familles, notamment pour celles qui sont restées au village, l'émigré-immigré est porteur de schémas ancestraux notamment en ce qui concerne les relations entre sexes et générations. Leur grammaire du temps est restée celle en vigueur au moment où en immigrant ils ont quitté l'espace qui la portait.

Les vieux émigrés-immigrés de retour dans leur village se divisent en trois catégories. Ceux qui ont leur famille au village en Algérie (épouses, enfants, fratries), ceux qui vivent en famille en France, et ceux qui ont rompu avec le village.

¹⁰ Sayad, Abdelmalek (1999), « *La double absence* », Seuil.

¹¹ Chamboredon, J.C. (2006), « *Les conditions « d'émission » de l'émigration et le dualisme des scènes sociales* » article paru dans la revue *Zaïma*, Editions du CREOPS Manosque.

Les premiers qu'on dit "isolés" en France, jouissent d'un statut particulier. On peut dire d'eux que leur émigration représente un gain socio-économique évident pour la famille qui vit chichement par rapport à la famille d'un retraité villageois.

Pour des raisons objectives et subjectives, le vieil émigré-immigré maintient sa résidence administrative en France où il retourne régulièrement. L'immigré, au village, est repéré d'abord par ses habits propres et repassés, les villageois connaissent les vêtements en vente sur le marché local et connaissent la provenance des autres. Ils repèrent de plus, les habitus liés à la façon de marcher des individus selon le sexe et l'âge, en ville ou à la campagne. Le port de la cravate ou d'un couvre-chef finit par dénoncer celui qui les porte. Dès les premiers regards portés sur les immigrés, les villageois les ont classés. L'émigré-immigré, de son côté, connaît les représentations qu'il va provoquer, les sentiments, la réprobation, la haine, l'envie ou la jalousie. Il connaît sa chance et l'impact qu'il a sur ses proches. Leurs séjours au pays semblent ainsi plus chargés de sens que les seconds car plus conformes à ce que tous les acteurs attendent d'eux aujourd'hui. Le principe du retour est respecté. La trajectoire de ces émigrés-immigrés est conforme à la trajectoire idéaltypique du bon émigré absent qui se comporte comme il se doit et qui rentre au pays dès que les raisons qui ont motivé son émigration ont cessé d'exister. Les émigrés-immigrés qui ont travaillé en France et qui ont choisi le retour définitif, avant la retraite, quelles qu'en soient les raisons font, au pays, pâle figure et le regrettent. Ils sont obligés d'attendre l'âge de la retraite pour avoir droit de nouveau à un titre de séjour¹², sous certaines conditions. C'est dire que la question du retour au pays est un objet de réinterprétations incessantes.

Les seconds qui vivent en famille en France, vivent moins chichement au pays à l'occasion de leur séjour au village à cause de leurs dépenses en France qui grèvent le budget consacré au pays. Ils retrouvent une maison vide, meublée sommairement. Cette maison censée représenter la présence de l'émigré au pays est un non-sens, une maison d'absent dont la présence au pays n'a été que fictive, une maison secondaire pour une présence secondaire, fantomatique, irréaliste et finalement une présence qui relève encore du provisoire, une présence pauvre, hors normes, anaturelle.

¹² Une réglementation de 1998 institue un titre de séjour portant la mention « retraité » pour les émigrés rentrés définitivement et qui justifient avoir résidé 10 années en France et qui sont au moment de leur demande bénéficiaire d'un avantage vieillesse.

Cette catégorie, contrairement à la première, est dans une impossibilité sociologique de rentrer, si ce n'est comme toujours, pour passer des vacances au pays. Ils ne sont plus que des vacanciers au village auquel ils n'appartiennent qu'en tant que tels.

La retraite (ie. le vieillissement) ne leur donne pas la liberté d'aller et venir à leur guise, comme les premiers, car ils vivent sous la double contrainte d'aller et venir pour des raisons et des obligations familiales d'ici et de là bas.

Et ce sont précisément, ces émigrés qui ont osé emmener leur famille en France, ce qui fut à une certaine époque un déshonneur, une faute, qui se retrouvent dans cette sorte de présence au pays comme caractérisée par du vide, qui ne demande qu'à s'interrompre au plus tôt pour rentrer en France, cacher leurs transformations et leur ennui du pays, mais le devoir accompli, devoir devenu au fil du temps une corvée.

Il est une catégorie qui vit le vieillissement de manière plus difficile. Il s'agit de vieux immigrés en France qui ont été, pour des histoires de vies singulières, voire marginales, à un moment ou à un autre, en rupture avec leur groupe (communications suspendues des années durant, pour des raisons éthiques, des manquements à la morale du groupe, un ou des mariages mixtes en émigration, pour des conduites addictives, absence d'envoi de mandats à la famille, maladie ou chômage chronique, etc...). Tout cela les a amené à vivre isolément sans pouvoir ni établir, ni rétablir, par peur ou par honte, des relations avec leur famille qui les considère comme des renégats. Ceux-là, dont on se souvient, n'ont plus aucune place au pays.

La fin des immigrés qu'annonce leur vieillissement signe la fin d'un certain âge d'or, la fin de l'euro, la fin des retombées économiques accompagnées de toutes les parades et les stratégies des acteurs pour retarder cette fin dramatique pour les familles.